

# SYNDICAT NATIONAL C. F. T. C. TRAVAIL EMPLOI FORMATION

Adresse administrative et postale : 14, rue d'Auvergne – 31700 BLAGNAC

Téléphone : 06.78.06.97.59 – 06.78.06.97.62 - Fax : 05.61.15.72.94

Siège social : section ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville - 39-43, quai André Citroën - 75902 PARIS cedex 15

Mail : [syndicat.cftc@cftc.travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cftc@cftc.travail.gouv.fr) ou [cftc.tef@wanadoo.fr](mailto:cftc.tef@wanadoo.fr)

Site internet : <http://fgfcftcmipy.free.fr/sections/tef/index.htm>

## Primes 2010 : il faudra encore se serrer la ceinture

La circulaire fixant les modalités d'attribution des primes est sortie (<http://fgfcftcmipy.free.fr/sections/tef/primes/primes2010/circulaire.pdf>). Comme d'habitude cette circulaire du 09 juin 2010 prévoit que les nouveaux barèmes sont en vigueur rétroactivement au 01 janvier 2010. Ce reliquat sera versé sur le traitement d'août 2010.

Cette année, les barèmes ont été « revalorisés » de 1% (excepté les contractuels qui auront une revalorisation de 8%).

2010, année de vache maigre pour les agents. En effet, en plus d'une « revalorisation » ridicule du régime indemnitaire, il est prévu une revalorisation du point d'indice de 0,5% en juillet 2010 (soit 0,25% pour l'année 2010).

Les agents font faire les frais de l'engagement du gouvernement de réduire les dépenses publiques et évidemment cela se fera en priorité sur les traitements comme si la RGPP ne suffisait pas.

Si vous souhaitez visualiser le dossier « primes 2010 » cliquer sur le lien suivant <http://fgfcftcmipy.free.fr/sections/tef/primes/primes2010/index.htm>

Ce dossier est composé des textes réglementaires et d'annexes dans les quelles se trouvent les barèmes par catégorie.